



COMMUNE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Benjamin HERVÉ, Guibert MONGIS, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Laurent PAIRASTRE.

Excusée : Céline VANNIER.

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE « HABITAT » - CCBA**
- 2. FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL DES ÉLÈVES DE LA COMMUNE SCOLARISÉS À L'ÉCOLE CALANDRETA DE CINTEGABELLE**
- 3. DÉLIBÉRATION ET ARRÊTÉ POUR MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**
- 4. ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR MÉDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE**
- 5. DISPOSITIF D'AIDE ET ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS**
- 6. ALLOCATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR SOUTENIR LA POPULATION UKRAINIENNE**
- 7. PROROGATION À TITRE EXCEPTIONNEL DE LA SUBVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – CONTRAT DE TERRITOIRE**
- 8. QUESTIONS DIVERSES**

La séance débute à 20h40

Madame le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

Point N° 8 : Autorisation à signer la convention de compostage partagé

Point en fin de séance : pétitions de différents quartiers sur les ordures ménagères

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

1. MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE « HABITAT » - CCBA

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du mail reçu en Mairie en date du 7 Mars de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) relatif à la modification de la compétence « Habitat »

Elle fait part que le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) va être géré par la CCBA et les petites villes demain restent à la ville d'AUTERIVE.

Cette modification n'entraîne pour la Commune, aucun transfert de subvention, de personnel et ni d'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** la modification de l'intérêt communautaire « habitat » de la CCBA.

2. FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL DES ÉLÈVES DE LA COMMUNE SCOLARISÉS À L'ÉCOLE CALANDRETA DE CINTEGABELLE

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'école Calandreta à CINTEGABELLE nous sollicitant pour la participation scolaire pour un enfant de CAUJAC qui y est scolarisé.

De plus, la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales du mois de Mai 2021, a été retoquée par le Conseil Constitutionnel, donc pas d'obligation mais dans nos écoles, pas l'apprentissage de la langue occitane.

Madame le Maire explique que le coût actuel n'est pas connu et se propose de se rapprocher de la Calandreta. Par contre, si pas d'accord sur la participation, le Préfet pourra intervenir.

Madame le Maire n'ayant pas tous les éléments pour appliquer le forfait scolaire à l'école Calandreta de CINTEGABELLE, propose aux membres du Conseil Municipal présents, de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

3. DÉLIBÉRATION ET ARRÊTÉ POUR MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'équipe municipale, à la mise en place d'un système « alarme-crues » opérationnel, à des changements au niveau de personnes vulnérables et autres, il convenait de modifier le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

Ce plan recense les personnes, matériels nécessaires à une catastrophe telle qu'inondation, etc.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VALIDE la modification du Plan Communal de Sauvegarde et ACCEPTE de le notifier par arrêté municipal.

4. ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR MÉDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'entretien professionnel, un agent a demandé, si dans la Fonction Publique Territoriale, il existait la médaille du travail.

En effet, dans la Fonction Publique, il existe l'équivalent en médaille du travail :

- 20 ans = ARGENT
- 30 ans = VERMEIL
- 35 ans = OR

Il est de coutume que la Commune verse une prime, qui peut être basée sur le calcul du SMIC et il est proposé pour, les 20 ans de service : 500 €, les 30 ans : 700 € et les 35 ans : 1 200 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la proposition susvisée des primes par rapport aux années de service
- MANDATENT Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. DISPOSITIF D'AIDE ET ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture pour le recensement de logements pouvant héberger et/ou accueillir les ukrainiens.

Pour les dons : voir relais avec mise en place d'une liste et à charge de relayer à une association. Faire la collecte jusqu'au 31 Mars, aux horaires d'ouverture de la Mairie avec deux permanences prévues les Samedis 19 – 26 qui seront tenus par les élus.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE la proposition par rapport à la collecte de dons pour les ukrainiens.

6. ALLOCATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR SOUTENIR LA POPULATION UKRAINIENNE

Madame le Maire fait lecture du mail reçu en date du 6 Mars par rapport au dispositif d'aide en faveur de l'Ukraine suite à l'invasion par la Russie, le 24 Février. Le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) a réactivé le fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité avec le peuple ukrainien dans les territoires.

La Commune de CAUJAC souhaitant manifester son soutien de façon concrète aux populations directement victimes de la guerre, et agir de façon rapide afin de répondre à l'urgence, Madame le Maire propose de contribuer financièrement par le biais du FACECO, « Action Ukraine -Soutien aux victimes du conflit » à hauteur de 1.500 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la contribution financière de 1.500 € au fonds FACECO, géré par le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)
- AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

7. PROROGATION À TITRE EXCEPTIONNEL DE LA SUBVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – CONTRAT DE TERRITOIRE

Madame le Maire fait lecture du courrier du Département acceptant exceptionnellement la prorogation de la subvention relative à la création de l'aire de jeux- programme du contrat de territoire.

Elle explique que le reliquat est dû à la clôture en attente et voir si nous pouvons inclure un autre jeu ou autre objet rentrant dans la subvention.

8. AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Madame le Maire explique qu'elle s'est entretenue avec Monsieur PIC – Service Gestion et Prévention des Déchets au sein de la CCBA pour l'installation de composteur partagé de 300 L, mis à disposition gratuitement Rue de Maurre.

Il lui faudrait 5 personnes à former et offre 1 seau bio, 1 griffoir puis le compost serait à retourner 1 fois par semaine, à ne pas utiliser dans le jardin personnel. Il y aura aussi un composteur au niveau de l'école primaire de CAUJAC, avec obligation de trier les restes du repas.

Elle explique que si le compostage partagé ne fonctionnerait pas, la CCBA les reprendrait.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ACCEPTENT l'installation de ces composteurs et MANDATENT Madame le Maire à signer ladite convention.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Rencontre Territoire organisé par le Crédit Agricole, le 5 Avril au domaine de « Mousens » à 18h en présence de Madame le Maire et Monsieur Benjamin HERVÉ – Conseiller Municipal.
- Nettoyage du Printemps organisé par la CCBA avec inscriptions pour le Repas à Grépiac. A voir pour organisation l'année prochaine avec la Commune et communiquer en amont pour avoir des personnes, plus impliquer les écoles.
- Pétitions d'administrés relatives à la mise en place de la TEOMI – changement de relèves des ordures ménagères dans certains secteurs qui passent en PAV (points d'apports volontaires). Ces courriers ont été adressés à la CCBA puis en copie à la Commune. Deux secteurs concernés, sont les Routes d'Esperce, Grazac + Plateau de la Bourdette et le Chemin.
Ce changement est de la compétence de la CCBA, voir pour avoir une réunion et plusieurs informations ont été relayées.

Fin de la séance à 22H05